



Les plus beaux patrimoines  
se façonnent dans l'exigence

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

Cet instrument financier est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions

- **Distributeur** : Legal & General (France) – Legal & General Bank (France)
- **Émetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Standard & Poor's A+ au 12 novembre 2015), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
- **Garant du remboursement** : BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch Ratings A+ au 12 novembre 2015)  
*Le souscripteur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.*
- **Durée d'investissement conseillée** : 5 ans (en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé)  
*Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé.*
- **Période de commercialisation** : Du 20 novembre 2015 au 3 janvier 2016 (inclus)  
*Le montant de l'émission étant limité, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 3 janvier 2016.*
- **Éligibilité** : contrat d'assurance vie, contrat de capitalisation et/ou compte-titres (dans le cadre d'un placement privé - montant minimum de souscription pour le Compte-titres : 100 000 €)  
*Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.*



## Legal & General Opportunité Europe 9 % est un produit présentant un risque de perte en capital destiné aux investisseurs qui :

- désirent s'exposer au marché actions européen via l'indice Euro Stoxx 50<sup>\*</sup> (dividendes non réinvestis<sup>(1)</sup>) ;
- visent une performance potentielle attractive, dans un contexte de marché actions européen haussier ou légèrement baissier (jusqu'à une baisse de 5 %) ;
  - ▶ l'investisseur peut en effet bénéficier d'un taux de rendement actuariel brut maximum de 8,64 %<sup>(2)</sup> ;
- souhaitent que leur capital redevienne disponible chaque année en cas de hausse ou de légère baisse de l'indice Euro Stoxx 50<sup>\*</sup> (jusqu'à une baisse de 5 %) et percevoir alors, le cas échéant, un gain de 9 % annuel ;
- acceptent en contrepartie un risque de perte partielle ou totale du capital à l'échéance des 5 ans, ainsi qu'un plafonnement du gain potentiel.

*Remarque préliminaire : les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :*

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur. La valeur nominale et les sommes versées par l'investisseur divergent dans le cas, par exemple, où le produit est acheté en dehors de la période de souscription.
- Les montants de remboursement présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 18 janvier 2021). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Sauf mention contraire, les taux de rendement actuariels mentionnés sont bruts et, tout comme les montants de remboursement présentés dans cette brochure, s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.



### AVANTAGES :

- Une exposition au marché actions européen via l'indice Euro Stoxx 50<sup>\*</sup> (dividendes non réinvestis) ;
- Une possibilité de remboursement automatique du capital en années 1 à 5 avec un coupon de 9 % par année écoulée, si, à une des dates de constatation annuelle, l'indice clôture au moins à 95 % de son niveau d'origine – soit un taux de rendement actuariel brut maximum de 8,64 %<sup>(2)</sup> ;
- Un remboursement conditionnel de l'intégralité du capital à l'échéance si aucune des actions composant l'Euro Stoxx 50<sup>\*(3)</sup> ne clôture en dessous de 60 % de son niveau d'origine à la date de constatation finale.



### INCONVÉNIENTS :

- La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis ;
- Le gain est plafonné aux coupons fixes de 9 % par année écoulée, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant ;
- L'investisseur est exposé à un risque de perte partielle ou totale de son capital à l'échéance des 5 ans si à la date de constatation finale, l'Euro Stoxx 50<sup>\*</sup> clôture en dessous de 95 % de son niveau d'origine et si une (ou plusieurs) action(s) composant l'Euro Stoxx 50<sup>\*(2)</sup> clôture(nt) en dessous de 60 % de leur niveau d'origine ;
- La durée d'investissement n'est pas connue à l'avance et peut varier de 1 à 5 ans.



### FACTEURS DE RISQUES :

- **Risque lié au sous-jacent** - Le montant remboursé dépend de la performance des actions composant l'indice Euro Stoxx 50<sup>\*</sup> et donc de l'évolution du marché actions européen ;
- **Risque découlant de la nature du support** - En cas de revente du produit avant l'échéance (dans le cas d'un investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : en cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès du contrat), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, celui-ci pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant des modalités de remboursement décrites ici. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale ;
- **Risques de marché** - Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50<sup>\*</sup> mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si les actions composant l'Euro Stoxx 50<sup>\*(2)</sup> clôturent aux alentours du seuil des 60 % ;
- **Risque de liquidité** - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie ;
- **Risque de crédit** - L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui peut induire un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou défaut de ce dernier peut être appréciée par les ratings attribués par les agences de notation financière.

(1) La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

(2) Soit un taux de rendement actuariel net de frais de gestion de 7,61 %.

(3) Les actions composant l'indice Euro Stoxx 50<sup>\*</sup> seront déterminées à la date de constatation initiale du 4 janvier 2016.



## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la date de constatation initiale : le 4 janvier 2016, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> et on le retient comme niveau d'origine.

### Modalités de remboursement automatique anticipé (années 1 à 4)

À chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, on observe à nouveau le niveau de clôture de l'indice :

- Si l'indice clôture en hausse ou en baisse par rapport à son niveau d'origine mais que cette baisse n'excède pas 5 %, le mécanisme de remboursement anticipé avec gain est automatiquement activé. Le produit s'arrête et l'investisseur reçoit :  
**Le capital + 9 % par année écoulée**
  - ▶ Soit un taux de rendement actuariel brut de 8,64 % maximum<sup>(2)</sup>.
- Sinon, le produit continue.

### Modalités de remboursement à l'échéance (année 5)

Si le produit dure jusqu'à l'échéance des 5 ans, à la date de constatation finale : le 4 janvier 2021, on observe une dernière fois le niveau de clôture de l'indice. 3 cas de figure peuvent se présenter :

- Si l'indice clôture en hausse ou en baisse par rapport à son niveau d'origine mais que cette baisse n'excède pas 5 %, alors l'investisseur reçoit :  
**Le capital + (9 % × 5) = 145 % du capital**
  - ▶ Soit un taux de rendement actuariel brut de 7,65 %<sup>(2)</sup>.
- Si l'indice clôture en baisse de plus de 5 % par rapport à son niveau d'origine et qu'aucune des 50 actions composant l'indice ne clôture en dessous de 60 % de son niveau d'origine, l'investisseur récupère :  
**Le capital**
- Sinon, l'investisseur subit alors une perte en capital. Il reçoit :  
**Le capital - [2 % × (le nombre d'actions composant l'Euro Stoxx 50<sup>®</sup> clôturant à la date de constatation finale en dessous de 60 % de leur niveau d'origine)]<sup>(3)</sup>**  
La perte peut aller jusqu'à la totalité du capital si les 50 actions composant l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> clôturent toutes, à la date de constatation finale, en dessous de 60 % de leur niveau d'origine.

L'intégralité du montant remboursé par anticipation ou à l'échéance est versée dans le compte-titres, le contrat d'assurance vie ou le contrat de capitalisation dans lequel est acquis le produit, selon les conditions et modalités précisées dans le cadre de l'enveloppe d'investissement choisie.

(1) Dates de constatation annuelle: 4 janvier 2017 (année 1), 4 janvier 2018 (année 2), 4 janvier 2019 (année 3), 6 janvier 2020 (année 4).

(2) Soit un taux de rendement actuariel net de frais de gestion de :

- 7,61 % en année 1

- 6,58 % en année 5.

(3) Les actions composant l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> seront déterminées à la date de constatation initiale du 4 janvier 2016.



## UN MÉCANISME SIMPLE ET CONNU À L'AVANCE

Ceci est un exemple illustratif. Les hypothèses présentées ont uniquement pour but de vous permettre d'appréhender facilement le mécanisme du produit. Il ne préjuge en rien de résultats futurs et ne saurait constituer en aucune manière une offre commerciale.

### EXEMPLE

Investissement initial entre le 20 novembre 2015 et le 3 janvier 2016, ces deux dates incluses : **100 000 €**

Niveau d'origine de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> le 4 janvier 2016 : **3 400 points** (hypothèse)

#### 1<sup>er</sup> anniversaire : 4 janvier 2017

Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>  $\geq$  3 230 points<sup>(1)</sup>

Remboursement anticipé : capital + 9 % = **109 % du capital**  
(taux de rendement actuariel brut : 8,64 %<sup>(2)</sup>)

Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> < 3 230 points<sup>(1)</sup>

Le produit continue

#### 2<sup>ème</sup> anniversaire : 4 janvier 2018

Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>  $\geq$  3 230 points<sup>(1)</sup>

Remboursement anticipé : capital + (2 × 9 %) = **118 % du capital**  
(taux de rendement actuariel brut : 8,45 %<sup>(2)</sup>)

Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> < 3 230 points<sup>(1)</sup>

Le produit continue

#### 3<sup>ème</sup> anniversaire : 4 janvier 2019

Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>  $\geq$  3 230 points<sup>(1)</sup>

Remboursement anticipé : capital + (3 × 9 %) = **127 % du capital**  
(taux de rendement actuariel brut : 8,18 %<sup>(2)</sup>)

Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> < 3 230 points<sup>(1)</sup>

Le produit continue

#### 4<sup>ème</sup> anniversaire : 6 janvier 2020

Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>  $\geq$  3 230 points<sup>(1)</sup>

Remboursement anticipé : capital + (4 × 9 %) = **136 % du capital**  
(taux de rendement actuariel brut : 7,91 %<sup>(2)</sup>)

Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> < 3 230 points<sup>(1)</sup>

Le produit continue

#### 5<sup>ème</sup> anniversaire : 4 janvier 2021

Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>  $\geq$  3 230 points<sup>(1)</sup>

Remboursement à l'échéance : capital + (5 × 9 %) = **145 % du capital**  
(taux de rendement actuariel brut : 7,65 %<sup>(2)</sup>)

Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> < 3 230 points<sup>(1)</sup>

**Si aucune action<sup>(3)</sup> ne clôture en dessous de 60 % de son niveau d'origine : Remboursement à l'échéance = intégralité du capital**  
(taux de rendement actuariel brut nul<sup>(2)</sup>)

**Si, par exemple, 30 actions<sup>(3)</sup> clôturent en dessous de 60 % de leur niveau d'origine : Remboursement à l'échéance : capital - 2 % × 30 = 40 % du capital** (taux de rendement actuariel brut : -16,74 %<sup>(2)</sup>)

(1) 3 230 points = 95 % du niveau d'origine de l'indice, soit 95 % × 3 400 points

(2) Soit un taux de rendement actuariel net de frais de gestion de :

- 7,61 % en année 1
- 7,39 % en année 2
- 7,11 % en année 3
- 6,83 % en année 4
- 6,58 % en année 5.

(3) Les actions composant l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> seront déterminées à la date de constatation initiale le 4 janvier 2016



## ILLUSTRATIONS

- Niveau de l'indice Euro Stoxx 50\* (dividendes non réinvestis)
- Montant du capital remboursé
- Nombre d'actions de l'indice Euro Stoxx 50\* clôturant en dessous de 60 % de leur niveau d'origine
- - Niveau de déclenchement du remboursement anticipé
- Montant du coupon

### SCÉNARIO DÉFAVORABLE :

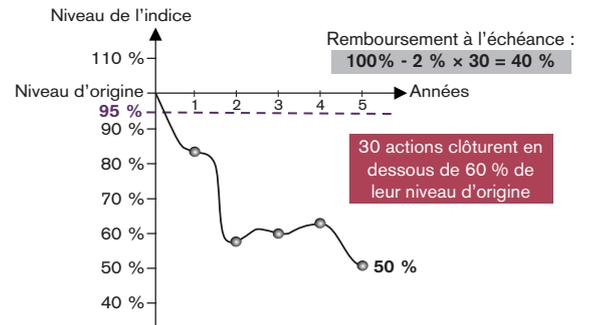
baisse de l'indice sur 5 ans, avec franchissement, pour certaines des actions de l'indice, du seuil des 60 % de leur niveau d'origine

- À chacune des dates de constatation annuelle, l'indice clôture en dessous de 95 % de son niveau d'origine. Le produit dure alors jusqu'à l'échéance.
- À la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse à 50 % de son niveau d'origine. Par ailleurs, à cette date, 30 actions composant l'Euro Stoxx 50<sup>(1)</sup> clôturent en dessous de 60 % de leur niveau d'origine. L'investisseur récupère donc à l'échéance des 5 ans :

**100 % - 2 % × 30 = 40 % du capital.**

Soit un taux de rendement actuariel brut de -16,74 %<sup>(2)</sup> (contre -12,94 % pour l'indice).

*Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous de 95 % de son niveau d'origine aux 5 dates de constatation annuelle et où les 50 actions composant l'Euro Stoxx 50<sup>(1)</sup> clôtureraient en dessous de 60 % de leur niveau d'origine à la date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.*



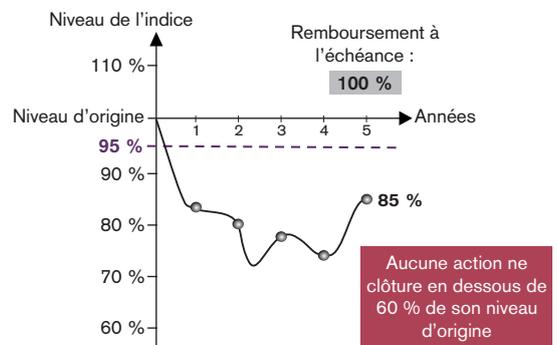
### SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE :

baisse modérée de l'indice sur 5 ans, sans franchissement, pour les actions de l'indice, du seuil des 60 % de leur niveau d'origine à l'échéance

- À chacune des dates de constatation annuelle, l'indice clôture en dessous de 95 % de son niveau d'origine. Le produit dure alors jusqu'à l'échéance.
- À la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse à 85 % de son niveau d'origine. Par ailleurs, à cette date, aucune action composant l'Euro Stoxx 50<sup>(1)</sup> ne clôture en dessous de 60 % de son niveau d'origine. L'investisseur récupère donc à l'échéance des 5 ans :

**L'intégralité du capital.**

Soit un taux de rendement actuariel brut nul<sup>(2)</sup> (contre -3,20 % pour l'indice).



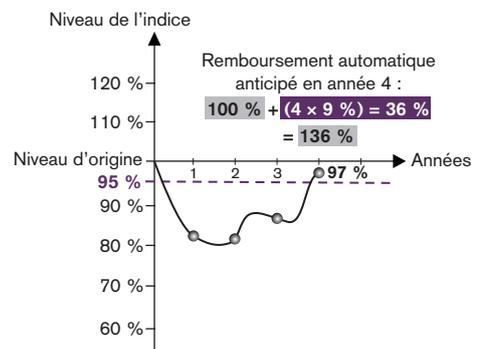
### SCÉNARIO FAVORABLE :

baisse de l'indice en années 1 et 2, puis redressement de l'indice à partir de l'année 3

- Aux 3 premières dates de constatation annuelle, l'indice subit une baisse et clôture chaque année en dessous de 95 % de son niveau d'origine. Le produit continue en année 4.
- À la 4<sup>ème</sup> date de constatation annuelle, l'indice se redresse et clôture à 97 % de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement déclenché et l'investisseur récupère au terme de l'année 4 :

**100 % + (4 × 9 %) = 136 % du capital.**

Soit un taux de rendement actuariel brut de 7,91 %<sup>(2)</sup> (contre -0,76 % pour l'indice).

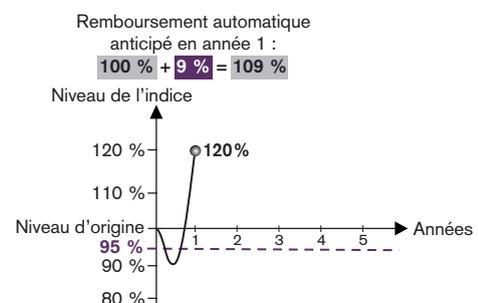


### SCÉNARIO DE MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS

- À la 1<sup>ère</sup> date de constatation annuelle, l'indice clôture en hausse à 120 % de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est donc déclenché et l'investisseur récupère au terme de l'année 1 :

**100 % + (1 × 9 %) = 109 % du capital.**

Soit un taux de rendement actuariel brut de 8,64 %<sup>(2)</sup> (contre 20 % pour l'indice, en raison du plafonnement des gains à 9 % par année écoulée).



Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future du produit. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

(1) Les actions composant l'indice Euro Stoxx 50\* seront déterminées à la date de constatation initiale le 4 janvier 2016

(2) Soit un taux de rendement actuariel net de frais de gestion de :

- Scénario défavorable : -17,56 %
- Scénario intermédiaire : -1 %
- Scénario favorable : 6,83 %
- Scénario de plafonnement des gains : 7,61 %

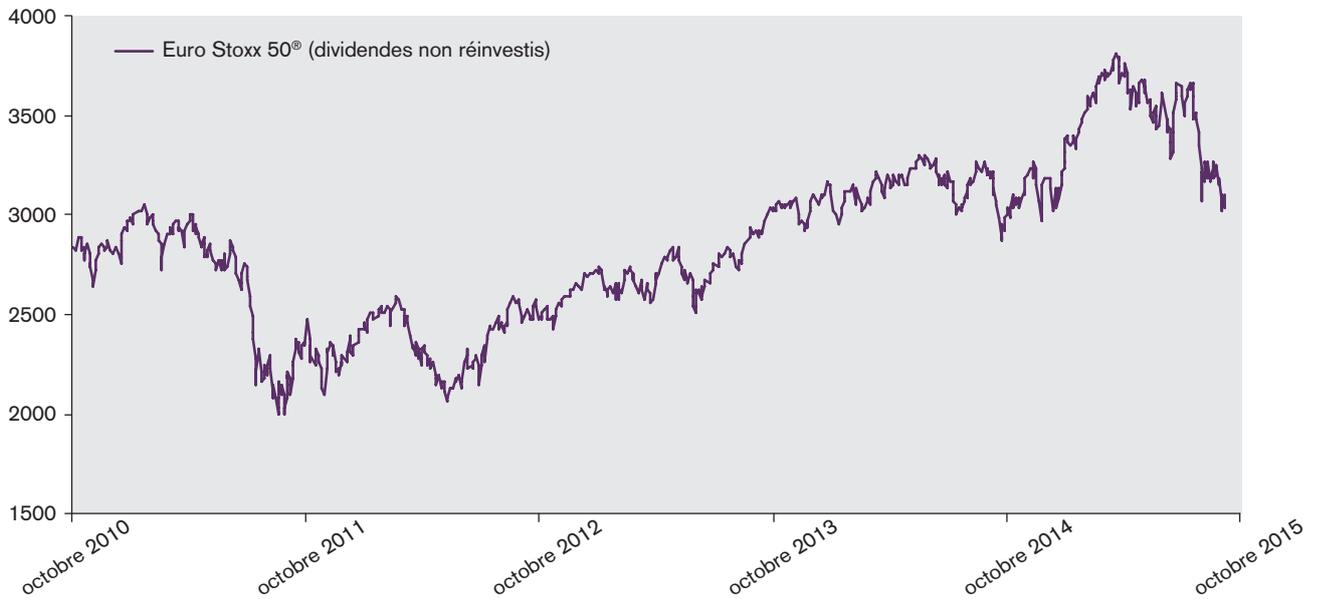


# L'INDICE EURO STOXX 50® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

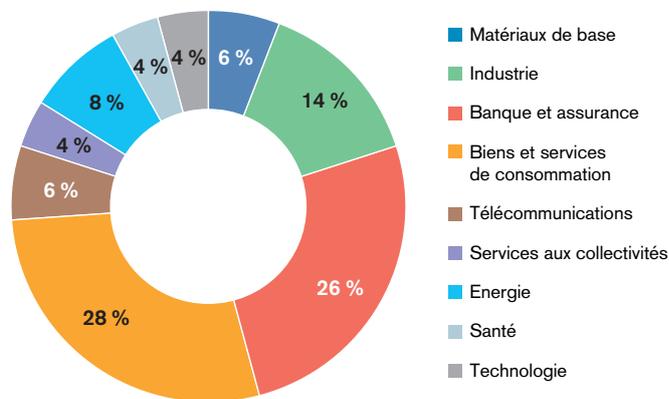
Le produit est exposé à la performance de l'indice Euro Stoxx 50®. Composé des 50 premières capitalisations de la zone euro, il est diversifié géographiquement et sectoriellement et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=sx5e>).

## NIVEAUX HISTORIQUES ENTRE LE 30 OCTOBRE 2010 ET LE 30 OCTOBRE 2015

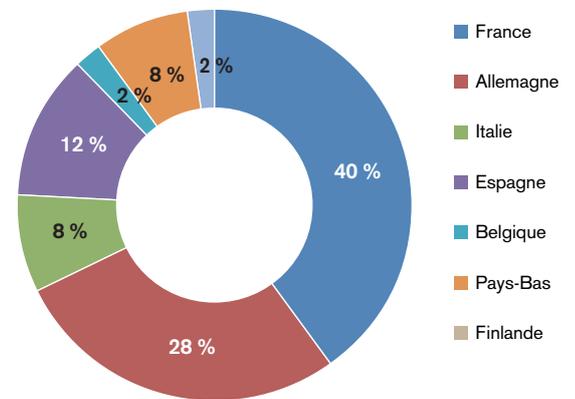
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures



## RÉPARTITION SECTORIELLE



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Bloomberg, le 12 novembre 2015



## COMPOSITION DE L'INDICE

### 50 PLUS IMPORTANTES CAPITALISATIONS EUROPÉENNES

Les actions dont la performance détermine le montant remboursé par le produit si celui-ci dure jusqu'à l'échéance sont les composantes de l'indice Euro Stoxx 50® à la date de constatation initiale. Ce panier restera inchangé par la suite, même si la composition de l'indice est amenée à évoluer.

A titre indicatif, au 12 novembre 2015, la composition de l'indice Euro Stoxx 50® est la suivante :

ENTREPRISE	SECTEUR	PAYS
Air Liquide	Matériaux de base	France
Airbus	Industrie	France
Allianz	Banques et assurance	Allemagne
Anheuser-Busch InBev	Biens et services de consommation	Belgique
ASML	Industrie	Pays-Bas
Generali	Banques et assurance	Italie
AXA	Banques et assurance	France
BBVA	Banques et assurance	Espagne
Banco Santander	Banques et assurance	Espagne
BASF	Matériaux de base	Allemagne
Bayer	Matériaux de base	Allemagne
BMW	Biens et services de consommation	Allemagne
BNP Paribas	Banques et assurance	France
Carrefour	Biens et services de consommation	France
Saint-Gobain	Industrie	France
Daimler	Biens et services de consommation	Allemagne
Danone	Biens et services de consommation	France
Deutsche Bank	Banques et assurance	Allemagne
Deutsche Post	Industrie	Allemagne
Deutsche Telekom	Télécommunications	Allemagne
E.ON	Services aux collectivités	Allemagne
Enel	Energie	Italie
Engie	Energie	France
Eni	Energie	Italie
Essilor	Biens et services de consommation	France

ENTREPRISE	SECTEUR	PAYS
Fresenius	Santé	Allemagne
Iberdrola	Services aux collectivités	Espagne
Inditex	Biens et services de consommation	Espagne
ING	Banques et assurance	Pays-Bas
Intesa Sanpaolo	Banques et assurance	Italie
Philips	Biens et services de consommation	Pays-Bas
L'Oréal	Biens et services de consommation	France
LVMH	Biens et services de consommation	France
Munich Re	Banques et assurance	Allemagne
Nokia	Technologies	Finlande
Orange	Télécommunications	France
Safran	Industrie	France
Sanofi-Aventis	Santé	France
SAP	Technologies	Allemagne
Schneider Electric	Industrie	France
Siemens	Industrie	Allemagne
Société Générale	Banques et assurance	France
Telefonica	Télécommunications	Espagne
Total	Energie	France
Unibail-Rodamco	Banques et assurance	France
UniCredit	Banques et assurance	Espagne
Unilever	Biens et services de consommation	Pays-Bas
Vinci	Biens et services de consommation	France
Vivendi	Biens et services de consommation	France
Volkswagen	Biens et services de consommation	Allemagne

Source : Stoxx®, le 12 novembre 2015



## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

<b>Code ISIN</b>	FR0013054905
<b>Forme juridique</b>	Certificats (titres de créance de droit français) présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
<b>Distributeur</b>	Legal & General (France) – Legal & General Bank (France)
<b>Émetteur</b>	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Standard & Poor's A+ au 12 novembre 2015), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
<b>Garant de la formule</b>	BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+ / Moody's A2 / Fitch Ratings A+ au 12 novembre 2015)
<b>Période de commercialisation</b>	Du 20 novembre 2015 au 3 janvier 2016 inclus (sous réserve de clôture anticipée)
<b>Éligibilité</b>	Contrat d'assurance vie, contrat de capitalisation et/ou compte-titres (dans le cadre d'un placement privé – montant minimum de souscription pour un Compte-titres : 100 000 €)
<b>Souscription</b>	Du 20 novembre 2015 au 3 janvier 2016 inclus.
<b>Montant de l'Émission</b>	70 000 000 €
<b>Frais d'entrée</b>	0 %
<b>Frais de sortie</b>	0 %
<b>Sous-jacent</b>	Indice Euro Stoxx 50* (code ISIN : EU0009658145)
<b>Date de constatation initiale</b>	4 janvier 2016
<b>Dates de constatation annuelle</b>	4 janvier 2017 (année 1) 4 janvier 2018 (année 2) 4 janvier 2019 (année 3) 6 janvier 2020 (année 4)

<b>Date de constatation finale</b>	4 janvier 2021 (année 5)
<b>Dates de remboursement automatique anticipé</b>	18 janvier 2017 (année 1) 18 janvier 2018 (année 2) 18 janvier 2019 (année 3) 20 janvier 2020 (année 4)
<b>Date d'échéance</b>	18 janvier 2021 (année 5)
<b>Agent de calcul</b>	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
<b>Valorisation</b>	Valorisation quotidienne. À titre indicatif, une double valorisation des Titres de créance sera également établie par la société Pricing Partners, une société indépendante, distincte et non liée financièrement à une entité du groupe BNP Paribas.
<b>Marché secondaire</b>	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. s'engage à assurer à tout moment une liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1 % dans des conditions normales de marché.
<b>Cotation</b>	NYSE Euronext Paris
<b>Commissions de distribution</b>	Des commissions relatives à cette transaction sont payées aux distributeurs par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au titre de la distribution, d'un montant annuel maximum de 1,43 % TTC du montant de l'Émission.

Pour tout renseignement ou pour rencontrer l'un de nos Conseillers Patrimoniaux :

- Appelez le 0 808 80 70 05 (appel gratuit depuis un fixe ou un mobile)

- Connectez-vous sur [www.lgfrance.com](http://www.lgfrance.com)

### AVERTISSEMENT

Legal & General Opportunité Europe 9 % (ci-après les « Certificats ») sont des titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur NYSE Euronext Paris et pouvant être utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Certificats. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Certificats exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux Certificats avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Certificats à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les supports d'information sont composés du Prospectus de Base, dénommé « Note, Warrant & Certificate Programme » daté du 9 juin 2015 de ses Suppléments, ainsi que des Conditions Définitives de l'Émission (« Final Terms ») ainsi que du Résumé Spécifique à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et les supports d'information, ces derniers prévaudront. Les supports d'information sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et sur [www.lgfrance.com](http://www.lgfrance.com), à l'exception des

Conditions Définitives de l'Émission (« Final Terms ») et du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »), disponibles uniquement sur le site [www.lgfrance.com](http://www.lgfrance.com). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Certificats, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et le Garant du remboursement. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Certificats décrits aux présentes, ne pourra pas intervenir par voie d'offre au public en France, ni dans un quelconque pays.

L'EURO STOXX 50\* ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promet en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

**Legal & General (France)**

SA au capital de 15 144 874 € • RCS Paris 338 746 464

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise au contrôle de l'ACPR

**Legal & General Bank (France)**

SA au capital de 8 460 651 € • RCS Paris 341 911 576

Établissement de Crédit N° 14.120

58 rue de la Victoire • 75440 Paris Cedex 09